

Mise en œuvre de l'accord de coopération entre l'UBT et l'ABVV-Metaal

Cette note met en œuvre l'accord de coopération entre l'UBT et l'ABVV-Metaal. Elle concrétise les principes que nous avons définis ensemble en les traduisant dans des collaborations, des projets et des structures concrets.

Sur la base des accords de coopération du 14 novembre 2018 et du 21 avril 2017 conclus entre l'ABVV-Metaal et l'UBT, la présente note décrit la manière dont la collaboration entre les deux centrales professionnelles de la FGTB peut être consolidée **en une collaboration plus structurée**.

Contexte

Nos centrales ne vivent pas dans un monde abstrait. Plusieurs évolutions et tendances se produisent au sein de la FGTB et dans le monde dans lequel nous œuvrons.

Ces tendances et évolutions, précisées ci-dessous, constituent autant d'arguments qui justifient une collaboration poussée structurelle dans tous les domaines où une telle collaboration est possible.

- La droitisation croissante et le populisme galopant.
- Qui va de pair avec un anti-syndicalisme – certainement en Flandre – qui ne facilite pas la consolidation de l'action syndicale (cf. notamment les propositions de loi de l'Open VLD visant le démantèlement de la protection des délégués syndicaux, la taxation des primes syndicales, les poursuites lancées contre des militants syndicaux, ...).
- De nouveaux défis fondamentaux auxquels sont confrontés nos secteurs : automatisation et digitalisation, mondialisation, changement climatique et leurs répercussions sur notre fonctionnement.
- La situation politique au sein de la FGTB et les problèmes internes de notre fédération au niveau politique. Nous pensons aux difficultés de fonctionnement du secrétariat fédéral, aux tensions communautaires récurrentes, aux divergences de vues sur nos relais politiques, ...
- Les discussions au sein de la FGTB sur les missions de l'interprofessionnelle et la répartition des missions entre celle-ci et les centrales professionnelles.
- La situation financière préoccupante de la FGTB qui nécessitera un effort financier (très) important de la part des centrales professionnelles.
- L'effacement des frontières syndicales entre les centrales professionnelles de la FGTB sous l'influence notamment des changements sur le plan social et économique et des initiatives déjà prises dans ce domaine par d'autres centrales professionnelles. Nous nous référons par exemple à l'accord conclu entre la CG et le SETCA qui se sont répartis des secteurs sans tenir compte des autres centrales professionnelles, mais aussi à d'autres centrales qui commencent à opérer dans le secteur logistique et l'économie collaborative.

- Les attentes et les besoins changeants de nos membres.
- L'importance des services rendus aux membres, aussi bien par la voie des permanences locales que par la voie électronique.

Afin de faire face à ces défis, la coopération, l'agrandissement d'échelle, ... sont une nécessité. Dans ces conditions, la coopération entre partenaires partageant les mêmes valeurs devient de plus en plus importante pour renforcer la position des deux centrales professionnelles.

Éléments fondamentaux de la coopération

Nos centrales collaborent déjà aujourd'hui dans différents domaines. Avec succès ! Le défi que nous avons à relever consiste maintenant à consolider, étendre et structurer cette collaboration.

Nous développerons cette collaboration en l'articulant autour de cinq axes :

1. La formation
2. L'informatique
3. La communication
4. Le service
5. Le recrutement de membres – les avantages pour les membres

1. La formation

L'ABVV-Metaal dispose depuis longtemps d'une vaste offre de formation pour ses propres militants. Au cours des dernières années, une collaboration intense a été organisée avec le service de formation de l'ABVV- Metaal pour la formation fédérale des militants de l'UBT Transport routier et Logistique, tant dans le cadre de l'UBT S-cool que de l'UBT-Academy, et ce en exécution de l'accord de coopération sur la formation d'avril 2017. En ce qui concerne la formation UBT assurée par l'ABVV-Metaal, des accords financiers ont été conclus entre les deux centrales professionnelles. La collaboration telle qu'elle existe aujourd'hui dans le domaine de la formation des militants entre l'ABVV-Metaal et l'UBT en Flandre, est évaluée de manière très positive par les deux centrales. Les deux centrales entendent élargir et intensifier cette collaboration dans le domaine de la formation. C'est pourquoi le service de formation de l'ABVV-Metaal élaborera dès l'année scolaire 2020-2021, qui débutera après les élections sociales de 2020, un trajet de formation complet étalé sur quatre ans pour les militants néerlandophones de l'UBT. Des discussions basées sur ce trajet de formation seront menées en vue de l'élargissement de l'accord initial.

2. L'informatique

Les deux centrales professionnelles collaborent depuis 2012 dans le domaine informatique au travers de l'implémentation du logiciel Phoenix.

Cette coopération a été poursuivie avec l'introduction de New Phoenix dont le volet 'élections sociales' a été lancé en premier. Les sessions d'information et de formation sur la gestion des membres sont également assurées par le service informatique de l'ABVV-Metaal.

Cette dernière assure aussi la mission de helpdesk de première ligne pour les problèmes informatiques que l'UBT ne parvient pas à résoudre en interne.

Depuis l'intensification de la collaboration dans le domaine informatique, les achats de matériel informatique se font également en commun, ce qui implique une économie financière importante pour les deux centrales.

Des efforts supplémentaires sont déployés pour mieux informer les utilisateurs de Phoenix en fonction des besoins des deux centrales.

3. La communication

Les deux centrales investissent déjà aujourd'hui avec succès dans la communication. Pourtant, une meilleure collaboration et davantage de synergies sont indispensables. A cet effet, une cellule 'communication' sera créé en 2020. Elle se réunira une fois par mois.

Nous serons ainsi à même de mieux structurer la communication et les publications communes.

Il s'agit plus concrètement des outils suivants :

- De Nieuwe Werker :
Les deux centrales disposent chacune de deux pages, soit quatre pages ensemble. Tant que 'De Nieuwe Werker' existera, ces pages seront regroupées **en un seul bloc commun** dont deux pages seront consacrés à des nouvelles communes et une page par centrale à des matières d'ordre sectoriel. (Syndicats restant une publication à part pour ce qui concerne l'UBT.)
- Ces pages communes dans 'De Nieuwe Werker' constitueront également la base d'**une publication électronique mensuelle commune** (dont le nom est encore à déterminer) qui sera envoyée à tous les membres de l'ABVV-Metaal et de l'UBT/BTB (dans les deux langues principales du pays).
Thèmes qui y seront abordées : par exemple des promotions spéciales ou des communications concernant la carte 'avantages' pour les membres, une Foire aux questions d'ordre juridique, des articles sur des 'sujets généraux' comme l'automatisation/la numérisation, la mondialisation, des mesures gouvernementales ... ou, comme nous l'avons déjà fait, une double interview sur le travail faisable.

- **Des passerelles seront créées** avec et une plus grande attention sera consacrée à l'organisation partenaire dans toutes les communications des deux centrales (tant sur papier qu'électroniques, par ex. be motion, M@gmetal, newsletter Connect, newsletter bimensuelle aux militants de l'ABVV-Metaal).
- Une newsletter juridique ayant pour public cible les secrétaires permanents, les propagandistes, les délégués et les militants, et dont la rédaction sera assurée par les collaborateurs juridiques des deux centrales – fréquence à préciser. Sujet : des thèmes intéressant les deux centrales comme par exemple le chômage économique à la suite de la crise du corona, les changements intervenus dans la réglementation du crédit-temps ou du CEP (congé-éducation payé), les indemnités de maladie ...
- Sites internet :
Dans un premier temps, les deux centrales vont commencer par renvoyer au site internet de leur partenaire et créer une page spécifique pour des publications communes ; à l'avenir nous pourrons passer à la création d'un site internet faitier commun (une espèce de chapeau) avec au deuxième niveau les sites spécifiques de chaque centrale.

4. Le service

Des enquêtes réalisées au niveau européen montrent que le service aux membres/la défense des intérêts des membres est la principale raison pour se syndiquer. A l'avenir, l'importance du service aux membres, soit physique, soit numérique, ira en s'accroissant, aussi du point de vue « concurrence » par rapport à d'autres centrales professionnelles de la FGTB et des autres organisations syndicales.

Plusieurs initiatives sont prises en vue d'optimiser le service aux membres :

- L'affichage des logos des deux centrales dans les bureaux régionaux qui collaborent déjà ensemble, comme c'est déjà le cas à Oostakker, Tongeren, Genk, ... ou comme c'est prévu à Roeselare. Cela signifie aussi que les deux centrales fonctionneront pour le moins comme boîtes aux lettres/accueil réciproques (par exemple pour la remise des documents de la prime syndicale). A cet effet, les accords nécessaires devront être pris au niveau régional.
- Le développement d'un service électronique commun efficace. Un tel service est déjà testé dans un stade embryonnaire par les deux centrales (par exemple du côté de l'UBT par les pages Facebook Taxis et Déménagements, du côté de l'ABVV-Metaal avec le chatbot et le guichet en ligne ...). Ce projet sera approfondi avec notre équipe de la communication.
- Une collaboration concrète entre les services juridiques des deux centrales par le biais d'un échange d'informations, d'une assistance réciproque, d'un back-up en cas d'absences ...

5. Avantages membres – recrutement de membres – base de données des membres

L'ABVV-Metaal et l'UBT ont (chacun de son côté) lancé un système d'avantages pour les membres (My Advantage). Le développement du système (par exemple la recherche d'offres au sein du mouvement) et la promotion se feront en commun.

Pour les deux centrales, compléter la base de données des membres (adresses e-mail) est un objectif complémentaire de la campagne 'avantages pour les membres'. Une base de données performante des membres constituera en effet un outil important pour approcher les membres d'une manière ciblée.

Réunions d'instance communes

Les deux centrales continueront à fonctionner de manière autonome. A l'avenir, elles resteront compétentes pour toutes les questions sectorielles.

A l'avenir, chaque centrale continuera à organiser ses propres réunions d'instance de manière autonome. La responsabilité des secteurs, des commissions paritaires, des fonds de sécurité d'existence ... restera donc aux mains des centrales respectives.

Toutefois, afin de mettre en œuvre les cinq axes de collaboration cités ci-dessus, une prise de décision et une structure adéquate communes seront mises au point. **De la sorte, le suivi d'une politique interprofessionnelle commune et l'adoption de positions politiques-syndicales communes pourront être réalisés plus facilement.**

Il existe déjà aujourd'hui une concertation informelle au sujet d'interventions communes au sein du Bureau de la FGTB, de la COFI, du Bureau de l'Interrégionale flamande ...

En vue de gérer cette approche commune et de coordonner nos interventions communes au sein de la FGTB interprofessionnelle, des instances communes seront mises sur pied.

Il s'agit plus concrètement d'instances qui se réuniront avec une fréquence régulière :

- Secrétariat exécutif :
 - Fréquence des réunions : tous les mois.
 - Composition : le Bureau exécutif de l'UBT et le Secrétariat fédéral de l'ABVV-Metaal. Il faut encore prendre une décision concernant la présence d'un conseiller des deux centrales.
- Bureau commun :
 - Fréquence des réunions : quatre fois par an.
 - Composition : les secrétaires régionaux de l'UBT et les secrétaires provinciaux de l'ABVV-Metaal.

- Comité national :
 - Fréquence des réunions : deux fois par an (en semaine).
 - Composition : une délégation de chaque centrale – 100 personnes au total (clé de répartition basée sur l'effectif de membres). Ces réunions seront principalement d'ordre informatif et aussi d'ordre mobilisateur en périodes d'action.

(Réunions d'instance communes : voir schéma en annexe.)

Les nouvelles instances de la confédération ne concernent que la confédération. Les instances existantes des deux centrales sont donc maintenues.

Vers une confédération de centrales

La collaboration envisagée par les deux centrales professionnelles pourra être consolidée en une structure nouvelle, celle d'une confédération, laquelle pourra être lancée officiellement à l'automne 2020 à l'occasion d'un premier Comité national.

Cette collaboration plus structurée ne se justifie pas seulement par la collaboration positive existant déjà entre les deux centrales dans le domaine politique-syndical et celui de la formation et de l'informatique. Le besoin d'une collaboration intégrée durable se justifie également par le contexte plus vaste de facteurs externes énumérés au début de cette note. Par la collaboration et l'agrandissement d'échelle, la confédération se renforcera elle-même sur le plan interne mais aussi sur le plan externe, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la FGTB fédérale. Dans ce cadre, les deux centrales tiennent à souligner qu'elles continueront à prendre des initiatives visant à collaborer avec d'autres centrales, en premier lieu avec la MWB.

Dans le cadre de la confédération, les structures autonomes des deux centrales continueront à exister et les deux centrales garderont leur entière autonomie en ce qui concerne leur politique sectorielle propre. Mais la confédération se chargera d'assurer un fonctionnement plus intégré à différents niveaux (fédéral, régional et provincial).

Les centrales respectives gèrent leurs finances de manière autonome. Leurs avoirs restent séparés. Les projets communs dont question dans cette note, feront l'objectif d'un financement commun au prorata de l'effectif de membres de chaque centrale.

Outre les axes de collaboration décrits ci-dessus, la confédération travaillera au développement d'une collaboration coordonnée poussée.

- L'union des forces sur le plan logistique (achat de matériel, d'imprimantes ...), administratif (réseau, administration des salaires ...), comptable (achats de logiciels comptables, savoir-faire ...), de contrats avec des tiers (parc de véhicules, assurances ...), de politique des bâtiments ... a pour objectif d'arriver à des économies d'échelle et à une maîtrise/réduction des coûts et de renforcer notre position de négociation face à l'extérieur.


- Le renforcement de notre action syndicale : initiatives communes concernant les jeunes et les seniors, solidarité dans les actions syndicales, échange de données entre les services juridiques respectifs ...
- Activités communes organisées à l'intention du personnel en vue de renforcer l'esprit de camaraderie (comme par exemple le barbecue de l'ABVV-Metaal ou la journée familiale organisée au Zoo d'Anvers).

Les présidents des deux centrales sont les porte-parole de la confédération et ne feront des déclarations au nom de la confédération que de commun accord.

Le 11 septembre 2020



Georges De Batselier
Président ABVV-Metaal



Frank Moreels
Président UBT

Annexe au point 5 – Réunions d'instance communes : schéma.

